

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
vendredi 23 mars 2018

**3<sup>ème</sup> Commission**  
N° CD-2018-2-3-1

**Service instructeur**

DEAA - service attractivité des territoires

**Service consulté**

**RÉVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE  
TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT CONSACREE AUX  
OFFRES A DESINATION DES ENTREPRISES**

Résumé : Le présent rapport propose d'approuver la proposition de la Société Haut-Rhin Télécom, délégataire du service public de l'exploitation du réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit, de baisser les tarifs de l'offre Lan to Lan et de valider la nouvelle grille tarifaire consacrée aux offres à destination des entreprises. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 2 mars 2018.

Au travers de sa délégation de service public confiée à Haut-Rhin Télécom, l'action du Département du Haut-Rhin en matière de réseaux de communications électroniques se veut essentiellement tournée vers l'aménagement et l'attractivité du territoire.

Le déploiement du haut et du très haut débit sous initiative publique dans le Haut-Rhin a été organisé par la construction d'étages successifs :

- **le premier**, mis en œuvre par la Région Alsace dans le cadre de la **DSP Alsace Connexia** avait pour objectif de raccorder les têtes de réseaux câblés ainsi que les plus grandes zones d'activités et de dégroupier les plus grands nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) ;
- **le deuxième**, construit par le Département du Haut-Rhin via la **DSP Haut-Rhin Télécom**, en complément d'Alsace Connexia, a étendu la fibre optique à la presque totalité des zones d'activité économiques ainsi qu'à tous les collèges, lycées, hôpitaux publics. Cette DSP avait également pour mission de dégroupier les NRA de plus petite taille pour élargir le maillage territorial ;
- **le troisième**, au travers de la **DSP THD Alsace**, dont le délégataire est Rosace, va achever la construction du réseau en généralisant le raccordement en fibre optique à l'ensemble des foyers et entreprises.

Ces DSP, bien que complémentaires, sont indépendantes. Elles doivent donc s'adapter aux évolutions du marché pour répondre aux besoins de leurs clients en se mettant en adéquation avec les offres des autres opérateurs de réseaux.

Dans un contexte concurrentiel fort, il apparaît que les tarifs des offres Entreprises sur la DSP Haut-Rhin Télécom ne répondent plus à l'attente des opérateurs.

Il est donc proposé une baisse de la tarification de l'offre Lan to Lan (réseau inter-sites d'une entreprise qui est constitué d'un ensemble d'ordinateurs et de périphériques reliés entre eux par des liaisons physiques). Cette dernière concernera l'ensemble des clients et entraînera de fait une diminution de la marge d'exploitation sur cette ligne de produits, sans impact budgétaire pour le Département.

Le tableau ci-dessous compare les tarifs avant et après baisse tarifaire.

Débit de l'offre L2L (Circuit)	Anciens tarifs	Redevance Mensuelle Livraison intra-DSP - tarifs 2018*	Différence
2 Mbits/s	195 €	195 €	0
4 Mbits/s	290 €	250 €	-40 €
6 Mbits/s	325 €	280 €	-45 €
10 Mbits/s	430 €	350 €	-80 €
20 Mbits/s	480 €	400 €	-80 €
30 Mbits/s	540 €	400 €	-140 €
40 Mbits/s	600 €	400 €	-200 €
50 Mbits/s	650 €	400 €	-250 €
60 Mbits/s	650 €	400 €	-250 €
80 Mbits/s	650 €	400 €	-250 €
100 Mbits/s	750 €	500 €	-250 €
200 Mbits/s	950 €	900 €	-50 €
300 Mbits/s	1 050 €	900 €	-150 €
400 Mbits/s	1 150 €	900 €	-250 €
500 Mbits/s	1 230 €	900 €	-330 €
600 Mbits/s	1 310 €	1 000 €	-310 €
700 Mbits/s	1 390 €	1 000 €	-390 €
800 Mbits/s	1 460 €	1 000 €	-460 €
900 Mbits/s	1 530 €	1 000 €	-530 €
1 Gbits/s	1 600 €	1 000 €	-600 €

\* Tarifs hors remise

Ces nouveaux tarifs, facturés aux opérateurs, contribueront à protéger le parc clients de la DSP tout en continuant à attirer de nouveaux clients sur les capacités les plus demandées (10Mb/s, 100 Mb/s, 1Gb/s).

La nouvelle grille tarifaire de l'offre Lan to Lan, soumise à votre approbation, figure dans sa totalité en annexe.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver la baisse de la tarification de l'offre Lan to Lan consacrée aux entreprises ;

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire de l'offre Lan to Lan, applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT